

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°2023-09-14

L'an deux mille vingt-trois et le 28 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	21 septembre 2023

**Objet : Finances - Reversement de la subvention MSA – Bravos de la Nuit**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN ( <i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i> ), Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i> ) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL ( <i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i> ) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON ( <i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i> ) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT ( <i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i> ), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET ( <i>Pouvoir à Yannick JARDIN</i> ) - Mme Nathalie BÉAL ( <i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i> ) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD ( <i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i> ) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN ( <i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i> ) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE ( <i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i> ) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS,
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

M. Jacques BERLIOZ rappelle que la CCPR a obtenu une subvention de la MSA d'un montant de 6 800 €, pour l'année 2022 dans le cadre de l'appel à projet de la MSA « Grandir en milieu rural », pour le projet de territoire en lien avec les Bravos de la Nuit. La somme de 3 400 € a été versée à la CCPR.

La maison des Services coordonne le projet avec les Bravos de la Nuit, mais la totalité des dépenses est supportée par l'association.

Le budget qui a donc été déposé pour la subvention 2022 est bien celui de l'association des Bravos de la Nuit et non de la CCPR.

Suite à un rendez-vous avec la MSA, il a été convenu de reverser la subvention perçue en 2022, 3 400 € à la MSA.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'acter l'annulation de la subvention de 6 800 € pour le projet bravos de la nuit
- D'acter le remboursement de la subvention à la MSA pour le projet Bravos de la nuit perçue en 2022, soit 3 400 €
- De prévoir les crédits au budget général de la CCPR.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- Acte l'annulation de la subvention de 6 800 € pour le projet bravos de la nuit
- Acte le remboursement de la subvention à la MSA pour le projet Bravos de la nuit perçue en 2022, soit 3 400 €
- Prévoit les crédits au budget général de la CCPR.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Serge RAULT



Secrétaire de séance

Valérie PEYSSELON

